

Blanquer critique la FCPE après la diffusion d'une affiche avec une mère voilée

Paris, 24 sept. 2019 (AFP) -

"Une erreur regrettable": Jean-Michel Blanquer a fustigé mardi une affiche de campagne de la FCPE qui défend le droit de mères voilées de faire des sorties scolaires, s'attirant en retour les critiques de la première fédération de parents d'élèves.

"Nous avons été nombreux, je pense, à avoir de la tristesse en voyant une fédération de parents d'élèves connue dans notre pays faire une campagne d'affichage autour des mamans voilées à l'école", a lancé le ministre de l'Education nationale en ouverture d'un séminaire au lycée Louis-le-Grand à Paris.

"Sur le plan juridique, c'est tout à fait possible pour une mère d'être voilée, en revanche, nous n'avons jamais dit que c'était à encourager", a-t-il martelé.

Très critique de la politique de M. Blanquer, la FCPE a diffusé, en interne, une affiche de campagne pour les élections des représentants de parents d'élèves sur laquelle on voit une mère voilée et sa fille à côté de l'inscription "Oui, je vais en sortie scolaire, et alors?".

"Cette fédération de parents d'élèves a été fondée sur la laïcité donc c'est extrêmement paradoxal, je pense que c'est une erreur", avait condamné plus tôt le ministre.

En colère, Rodrigo Arenas, coprésident de la FCPE, a déploré que cette affiche soit "instrumentalisée par des réseaux d'extrême droite" et par Laurent Bouvet, fondateur controversé du Printemps républicain et tenant d'une laïcité stricte.

"Le ministre, lui, a créé un précédent: il s'est clairement immiscé dans une élection de parents d'élèves", a dénoncé Rodrigo Arenas, qui a par ailleurs annoncé son intention de porter plainte contre M. Bouvet pour "incitation à la haine" contre les parents musulmans.

Certains politiques ont réagi. "Je peux vous dire très simplement que si demain on interdit aux femmes qui portent le foulard de faire les sorties scolaires (en Seine-Saint-Denis, NDLR), il n'y aura tout simplement plus de sorties scolaires", a déclaré la députée LFI Clémentine Autain.

L'eurodéputé et vice-président du Rassemblement national Jordan Bardella, a, lui, estimé qu'"il n'y a pas de petite capitulation face à l'islamisme : elles sont toutes graves, dangereuses et inexcusables".

La loi du 17 mars 2004 interdit les signes religieux ostensibles (foulard, kippa etc.) à l'école publique. Le débat s'est ensuite déplacé sur le sujet des mères accompagnatrices des sorties scolaires, une circulaire du ministre de l'Education Luc Chatel en 2012 leur demandant de ne pas porter de signe religieux ostentatoire.

En 2013, le Conseil d'Etat a estimé que les mères voilées accompagnant les sorties scolaires ne sont pas soumises aux "exigences de neutralité religieuse".

Les opposants à l'interdiction estiment qu'elle aurait pour unique conséquence d'éloigner de l'école ces mères, alors que l'un des facteurs de réussite scolaire est justement l'implication des parents.

Mardi, Jean-Michel Blanquer a aussi fait un point sur les atteintes à la laïcité à l'école. Quelque 900 faits ont été signalés entre avril et juillet à l'école (contre 1.000 un an plus tôt), qui ont conduit à 250 interventions d'équipes du rectorat.

Dans le détail, c'est au collège que les tensions restent les plus nombreuses, avec 44% des signalements. Le lycée est moins concerné, avec 19% des cas. On note en revanche une augmentation dans les écoles primaires (37% des cas).

asm-ito/jt/nm

Afp le 24 sept. 19 à 15 37.